

FOLIO 48

SMCTOM DE NONTRON

2025/0034

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 44 - Votants : 43 - Nombre de voix : 67

L'an deux mil vingt cinq

Le 20 octobre 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 14 octobre 2025

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, VEDRENNE Jean, JEAN Thierry, DAVID Jean-François, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, JONQUIÈRE Hervé, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, GOUILHERS Jean-Pascal, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Étaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine, MARTY Patricia, DEBORD Danielle, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, GOURAUD Sylvie, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires

CHAMOULAUD Vincent, BRETON Yves, BASILE Philippe, MAURANGE Jean-Claude,

Suppléantes remplaçantes titulaires

ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Objet : Délibération portant créations d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs au 21/10/2025**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu des nécessités des services, il convient d'une part de renforcer les effectifs du service des déchèteries de la collectivité et d'autre part de créer un poste de technicien territorial.

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 21/10/2025.

FOLIO 49

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil, information et orientation des usagers des déchèteries,
- Surveillance du tri des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les contenants et/ou aires de stockage situés dans les déchèteries,
- Quantification et enregistrement informatique des apports déposés par les professionnels en vue d'une facturation,
- Suivi du remplissage des contenants et/ou aires de stockage situés dans les déchèteries,
- Faire respecter le règlement intérieur des déchèteries,
- Nettoyage et entretien des équipements des différentes déchèteries,
- Conditionnement et/ou démantèlement de certains objets pour amélioration du tri et enlèvement,
- Tenue des documents de l'activité.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au grade de technicien territorial, à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 21/10/2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au grade de technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Encadrement, coordination et organisation des services techniques de la collectivité et du personnel correspondant,
- Participation à l'élaboration du budget, à la mise en œuvre de la comptabilité analytique,
- Être force de propositions auprès des élus,
- Instruction d'affaires touchant à l'aménagement et l'entretien des sites des déchèteries, des points de collectes en regroupement...,
- Suivi et optimisation des tournées des collectes,
- Gestion des données et des équipements de collecte,
- Suivi et optimisation des rotations des bennes de déchèteries,
- Gestion des demandes de location de bennes par les usagers,
- Assurer la sécurité et la santé du personnel.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- De modifier et mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 21/10/2025 pour intégrer les créations demandées et les mouvements de personnel intervenus.

Les effectifs du personnel, sur emplois permanents, seront fixés comme suit :

EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée Hebdomadaire de service	Fonctions
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35h00	Responsable de la gestion administrative du personnel
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	C	2	0 1	35h00 35h00	Responsable de la gestion comptable Chargée d'accueil
Adjoint administratif Ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	21h00	Secrétaire comptable et administrative

FILIERE ADMINISTRATIVE		4	3		
Technicien	B	1	0	35h00	Responsable des services techniques
Agent de maitrise Ppal	C	6	2	35h00	Chauffeur
			1	35h00	Coordonnatrice collecte
			1	35h00	Responsable des services techniques
			1	35h00	Conducteur véhicules poids lourds
			1	35h00	Agent de déchèterie
Agent de maitrise	C	6	1	35h00	Chargée de communication
			1	35h00	Responsable d'Atelier
			1	35h00	Chauffeur
			2	35h00	Agent de déchèterie
			1	35h00	Conducteur de véhicules poids lourds
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	C	3	2	35h00	Eboueur
			1	35h00	Agent de déchèterie
Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	C	8	2	35h00	Agent de déchèterie
			2	35h00	Conducteur-riper
			0	35h00	Agent de déchèterie
			0	35h00	Agent de collecte
			0	35h00	Agent de déchèterie
			0	35h00	Conducteur de véhicules poids lourds
Adjoint technique territorial	C	16	6	35h00	Conducteur-riper
			2	35h00	Agent de déchèterie
			4	35h00	Agent de collecte
			1	35h00	Chauffeur
			1	35h00	Conducteur de véhicules poids lourds
			0	35h00	Agent de déchèterie
Contractuel - Adjoint technique territorial	C	3	0	35h00	Agent de déchèterie
			0	35h00	L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique
FILIERE TECHNIQUE		43	33		
EMPLOIS PERMANENTS		47	36		

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des voix :

DECIDE

- D'adopter les propositions de créations d'emplois présentées ci-dessus,
- D'approuver le tableau des effectifs à compter du 21/10/2025 comme présenté ci-dessus,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les différents emplois, à tous les budgets des services du SMCTOM de NONTRON au chapitre 012,
- De donner tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON,
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Vincent FARGEAS



[Signature of Vincent Fargeas]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.